
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 289. — Quarante-Heures, 289.

Partie officielle : Nomination ecclésiastique, 290. — Feu M. l'abbé J.-R.-L. Hamelin, 290.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La faillite de l'autorité dans la société et dans la famille, 290. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 294. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 297 ; Chicoutimi, 297 ; Valleyfield, 298 ; Joliette, 298. — VARIÉTÉS : Le général Castelnau, 298. — LES LIVRES : 299.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Œuvre de la Crèche, 301. — La Caisse populaire de Lévis, 302.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 13 janvier. — (Dim. vacant). Octave de l'Épiphanie. *dbl. maj.*

Lundi, 14. — S. HILAIRE, év., conf. et doct.

M. J., 15. — S. PAUL, 1er émitte, confesseur.

Mercredi, 16. — S. MARCEL I, pape et martyr.

Jeudi, 17. — S. ANTOINE, abbé.

Vendredi, 18. — CHAIRE DE S. PIERRE, à Rome, *dbl. maj.*

Samedi, 19. — SAINTE FAMILLE, J. M. J., *dbl. 2 cl.*

Dimanche, 20. — II dim. ap. l'Épiph. Du dim.

QUARANTE-HEURES

13 janvier, Charny. — **15,** Collège de Lévis. — **17,** Les Ecureuils. — **19,** Couvent de Deschambault. — **20,** Bienville.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :
M. l'abbé ÉMILE BERNARD, aumônier du Collège des Clercs
Saint-Viateur à Lauzon, a été nommé aumônier du couvent de
Bellevue.

FEU M. L'ABBÉ J.-R.-L. HAMELIN

Monsieur l'abbé J.-R.-Léandre Hamelin, décédé à l'Hôpital-
Général de Québec, le 7 janvier courant, à l'âge de 89 ans et 3
mois, était membre de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph
et de la société d'une Messe (*section provinciale*).

Tous les prêtres du diocèse de Québec, qui sont membres de la
Société d'une Messe (*section provinciale* ou *diocésaine*), lui doivent
une messe.

Jules LABERGÉ,
Secrétaire.

Archevêché de Québec, le 8 janvier 1918.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA FAILLITE DE L'AUTORITÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LA FAMILLE.

On se plaint beaucoup de nos jours de la décadence lamen-
table de l'idée d'autorité. Le respect disparaît, les gouvernants
sont insultés, les parents sont méprisés, l'Église elle-même perd
son prestige. Où allons-nous ?

Ces plaintes sont malheureusement trop fondées et donnent
matière à de douloureuses réflexions.

Il nous a semblé que quelques articles sur ce sujet ne manqueraient pas d'actualité. Nous avertissons loyalement nos lecteurs que nous prendrons les choses de loin et que nous remonterons au déluge. Heureux serons-nous si nos considérations et éclaircissements intéressent les esprits réfléchis auxquels ils s'adressent.

Trois systèmes politiques se disputent la faveur des hommes : l'absolutisme, l'individualisme, l'idéal social chrétien. L'absolutisme sacrifie tout au pouvoir central et devient tyrannie ; l'individualisme sacrifie tout à la liberté des personnes et dégénère en anarchie ; l'idéal social chrétien a la prétention d'organiser les rapports sociaux sur le modèle de la famille, c'est-à-dire de sauvegarder le respect dû à l'État sans attenter aux droits de l'homme.

Inutile d'ajouter que cette troisième conception du gouvernement est la seule qui mérite les suffrages des chrétiens et des hommes libres. La première fait des esclaves, la seconde fait des sauvages.

Le malheur est que, comme la perfection ne se trouve pas ici-bas, l'idéal ne parvient jamais à s'y réaliser. L'homme avec sa nature complexe ne trouve jamais entière satisfaction. Les rêveurs d'utopies et les fabricants de constitutions éprouvent d'amères déboires chaque fois qu'ils descendent des abstractions et se heurtent aux réalités de la vie.

C'est précisément la déception qu'on ne manque pas d'éprouver en comparant l'idéal du gouvernement chrétien si parfait avec les réalités si imparfaites de nos gouvernements modernes, teintés plutôt que pénétrés de christianisme, qui donne aux doctrines absolutistes et individualistes des chances de survie et les rend si redoutables.

Les hommes assoiffés d'ordre et de prospérité matérielle aspireront toujours à une forme de gouvernement plus ou moins absolu. Les hommes qui souffrent ou que les inégalités et les injustices sociales exaspèrent pencheront toujours vers l'anarchie.

Les gouvernements ont donc bien tort, même au point de vue purement humain, de persécuter la religion. Ils se privent par cette politique insensée du principal facteur de la paix sociale et du progrès.

Mais il suffit. Hâtons-nous d'entrer dans le vif de notre sujet et d'exposer le mode d'être et la genèse de nos trois conceptions gouvernementales.

I

L'ABSOLUTISME

On peut définir l'absolutisme la déification de l'État.

L'absolutisme favorise certainement l'expansion temporaire d'une nation belliqueuse, mais il finit fatalement par un cataclysme. Il avilit les sujets et perd les princes que l'exercice de la toute-puissance enivre et affole.

L'histoire de l'absolutisme à travers les siècles est bien connue. Le despotisme, comme chacun sait, est païen d'origine.

Chez tous les païens, en effet, non seulement dans les monarchies orientales si corrompues mais encore dans la république romaine, la masse du peuple était opprimée par les classes dirigeantes et réduite à l'état d'esclave.

L'esclave perdait sa personnalité civile et tous ses droits humains. Il était la propriété d'un maître au même titre qu'un animal. Son maître pouvait le tuer, le battre, le vendre, le séparer de sa compagne, nous n'osons dire sa femme, et de ses enfants.

Afin de légitimer ce monstrueux état de choses, on créa des lois et l'on inventa des principes *ad hoc*. La volonté du maître fut donnée comme source du droit : *Quodcumque voluerit rex lex esto*. On poussa plus loin, non sans logique, et l'on exempta le prince des obligations que sa loi créait : *Auctor legis est supra legem*, comme s'il était Dieu même.

Et de fait, par voie de conséquence et pour établir la tyrannie sur une base inébranlable, on finit par diviniser le tyran. L'histoire nous apprend que les chrétiens furent condamnés à mort pour avoir refusé de brûler l'encens sur les autels des divins empereurs.

Telle est la genèse de l'absolutisme.

L'avènement de Jésus-Christ et le triomphe du christianisme refoulèrent pour un temps le droit païen dans les profondeurs de l'Asie. Mais cette doctrine était trop commode pour que les mauvais rois se résignassent à sa disparition. Elle rentra en Europe

vers la fin du Moyen-Age et particulièrement en France sous les auspices de Philippe-le-Bel. C'est alors que les légistes épris du droit romain et les humanistes enivrés de latinisme s'affublèrent du titre de néo-païens. C'est alors aussi que commença cette campagne de révolte contre l'Église qui aboutit au renversement de l'admirable organisme social connu sous le nom de Chrétienté.

Certains rois aux vues courtes et aux appétits insatiables crurent habile d'accaparer à leur profit ce mouvement révolutionnaire. En même temps qu'ils secouaient ce qu'ils appelaient le joug du pape, sur l'invitation de Luther ils s'emparaient des biens de l'Église et faisaient de la religion une annexe de l'État : *Cujus regis ejus religio*. Ils poussèrent plus loin, portés par la logique implacable des choses ; ils détruisirent successivement les privilèges de la noblesse et les libertés des communes en les opposant les uns aux autres. Le jury fut aboli comme trop indépendant ; les seigneurs et les notables cessèrent d'être consultés pour l'administration de la chose publique ; le Parlement, de Grand Conseil qu'il était à l'origine, fut transformé en simple cour de justice, et les États-Généraux ne furent plus convoqués. Tout fut rabaisé sous le même niveau de l'obéissance passive, au grand détriment des libertés civiles et religieuses. Les évêques et les nobles, délaissant leurs châteaux et leurs diocèses, devinrent de simples courtisans du Grand Roi ; et Louis XIV prit l'habitude d'écrire au bas de ses ordonnances ces paroles fatidiques : Tel est notre bon plaisir !

De tels excès ne durent guère, car l'histoire nous enseigne que les abus provoquent fatalement des réactions. La réaction de 1789 est trop connue pour que nous insistions ici. Chacun sait que Louis XVI, victime innocente du pouvoir absolu, périt sur l'échafaud.

Mais ce que beaucoup ignorent c'est que le vieux despotisme païen n'a point disparu avec la monarchie absolue. Il s'est tout simplement déguisé pour survivre, et nous le retrouvons aujourd'hui parmi nous caché sous le masque décevant de la souveraineté populaire.

C'est la volonté du peuple qui, désormais, fera loi, nous dit-on. Ainsi la loi demeure toujours une volonté humaine, un caprice.

La tyrannie n'avait autrefois qu'une tête ; elle en aura, dorénavant, plusieurs.

Pauvre loi qui se modifie au gré des passions populaires, qui impose aux minorités les humeurs des majorités, qui se fonde non sur la justice divine, non sur l'utilité publique, mais sur la force brutale des masses !

Les juristes modernes ne valent pas mieux que leurs ancêtres païens. Docteurs sans principes, adulateurs du prince ou de l'opinion, ils s'évertuent à glorifier les vices de leurs patrons du jour, quels qu'ils soient, dont ils attendent honneurs et argent ; ils excellent dans la confection des lois opportunistes et pharisaïques ; ils sont les dignes héritiers de ces scribes qui condamnèrent dans les formes le Juste à mort. *Nos habemus legem et secundum hanc legem debet mori.*

C'est ainsi que tous les despotes, qu'ils s'appellent un tsar persécuteur des Polonais, un sultan assassin des Arméniens, un parlement français spoliateur de l'Église, une chambre ontarienne destructrice de nos écoles, se réclament au même titre de l'absolutisme anti-chrétien.

(à suivre)

fr. A.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Ordination. — Dimanche, le 23 décembre, Son Éminence le Cardinal Bégin a conféré l'onction sacerdotale à M. l'abbé Arthur Germain, de Saint-Basile de Portneuf. La cérémonie religieuse eut lieu à Saint-Basile même, au milieu des splendeurs d'une messe pontificale. Son Éminence était assistée du R. P. O. Paradis, O. M. I., comme prêtre assistant, de MM. les abbés Arth. Poulin, curé de Saint-Augustin, et Cyrille Deslauriers, vicaire à Saint-Raymond, comme diacres-assistants. MM. les abbés A. Garon, vicaire à Saint-Basile, et Ernest Martel, du Séminaire, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies. Le nouveau prêtre était assisté de M. l'abbé Cyrille Fournier, curé de Saint-Basile. Son Éminence le Cardinal Bégin a fait lui-même le sermon. Il a parlé de la grandeur du sacerdoce et de l'importance de cultiver les vocations religieuses et sacerdotales dans l'âme de la jeunesse.

Cette belle fête a laissé des souvenirs ineffaçables dans l'esprit des paroissiens, et les conseils si paternels et si pratiques de Son Éminence ne manqueront pas de porter d'heureux fruits.

Souhaits de bonne année. — A l'occasion de la fête de Noël, Son Éminence le Cardinal Bégin a adressé à tous ses collaborateurs dans le saint ministère une lettre-circulaire dans laquelle il présente à tous, ses souhaits de bonne, heureuse et sainte année.

“ Je prie Dieu, y dit Son Éminence, de répandre sur eux, sur leurs labeurs apostoliques, sur toutes leurs œuvres, ses plus précieuses bénédictions.

“ Demandons-Lui tous les jours qu'Il fasse régner dans notre Canada la concorde, source de bonheur et de prospérité, et dans le monde entier en proie aux horreurs de la guerre une paix juste et durable, comme la veut notre bien-aimé Pape, Benoît XV.

“ A chacun de vous, je dirai avec l'apôtre saint Paul : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.*”

A l'Archevêché. — Lundi matin, le 31 décembre, tous les membres du clergé de la ville et des environs de Québec étaient réunis dans le salon de réception de l'Archevêché, pour présenter à Son Éminence le Cardinal Bégin leurs vœux du nouvel an.

A 10 heures, Son Éminence, accompagnée de S. G. Mgr Roy, de Monseigneur Marois et de tous les membres du Chapitre, fit son entrée dans le salon de réception.

Monseigneur Roy alors prit la parole et présenta à Son Éminence les vœux de tous les prêtres.

Il souhaita à Son Éminence “ le bonheur ”, le vrai bonheur sacerdotal, qu'en quelques traits rapides, il analysa.

Puis, après avoir précisé ce qu'avait été, chez nous, cette année au point de vue ecclésiastique, il offrit au chef vénéré du diocèse le parfum qui s'exhalait de tous les efforts, de tout le travail, de toutes les prières, de toutes les vies des Prêtres. Se pouvait-il trouver étrennes plus dignes de la circonstance? . . .

Sa Grandeur ensuite parla de la paix.

En terminant, Monseigneur Roy déposa aux pieds de Son Éminence deux bouquets :

Le premier est formé par la consécration au Sacré Cœur de presque la totalité des familles de l'archidiocèse.

Le second bouquet, remarqua Monseigneur, qui “ porte encore un peu l'odeur de la poudre et du combat ”, c'est celui de la grande victoire qui, le 4 octobre dernier, a bouté hors de chez nous, l'ennemi mortel de notre peuple : l'alcoolisme !

Enfin, Monseigneur Roy assura Son Éminence des prières de tous et demanda que sa bénédiction se répande sur tous ses prêtres.

Son Éminence remercia vivement Monseigneur Roy pour de pareils vœux. Puis, il trouva lui aussi, dans son cœur de Père, des paroles bien touchantes, toutes de félicitation et d'encouragement pour ses prêtres qu'il voyait, avec un visible bonheur, groupés si nombreux autour de lui. Son Éminence reçut ensuite les uns après les autres, tous les prêtres de l'Assemblée pour la présentation des vœux.

Monseigneur Roy et Monseigneur Marois, Vicaire Général, qui entouraient Son Éminence ainsi que les membres du Chapitre, reçurent également les souhaits de tous.

De retour. — M. l'abbé A. Maheux, du Séminaire, qui était en Europe depuis une quinzaine de mois pour y poursuivre ses études philologiques, est de retour à Québec depuis quelques jours.

A N.-D. des Victoires. — Le 6 janvier dernier, à la chapelle de N.-D. des Victoires de la Basse-Ville, il a été chanté une grand-messe solennelle à l'occasion de la fête de sainte Geneviève. Au cours de cette messe on a fait la bénédiction des petits pains de sainte Geneviève, qui ont été distribués aux fidèles après la messe.

Dans l'après-midi, il y a eu sermon, suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement et de la vénération de la relique de sainte Geneviève.

La chapelle de Limoilou incendiée. — Les bons Pères Capucins et les fidèles de Limoilou viennent d'être atteints par une nouvelle épreuve : durant la nuit de mardi à mercredi, les 1er et 2 janvier, le feu a détruit la chapelle temporaire qu'ils avaient construite l'hiver dernier après l'incendie de leur belle église, et cette fois-ci l'on n'a pu rien sauver, ni les ornements sacerdotaux, ni même les Saintes Espèces. Les pertes se chiffrent à environ \$12,000 et sont compensées en partie seulement, soit par \$5,000 d'assurance.

La "Guignolée". — La quête de la "Guignolée", faite cette année, comme d'habitude, par les voyageurs de commerce, a été fructueuse. Le montant collecté, argent et provisions de Québec et Lévis compris, est de \$10,252.15.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Le 22 décembre dernier, Mgr l'archevêque de Montréal et son évêque auxiliaire ont procédé, dans la cathédrale, aux ordinations de Noël.

Pendant que Mgr Gauthier donnait, dans une chapelle latérale, la tonsure à sept séminaristes et les ordres mineurs à cinquante-neuf, Mgr Bruchési élevait au maître-autel, au sous-diaconat, trente-deux séminaristes, au diaconat neuf, à la prêtrise vingt-neuf.

La plupart de ces ordinands appartiennent à des diocèses des États-Unis et des Provinces Maritimes.

— Le Rév. Père Louis Legrand, Eudiste, vient d'être nommé curé du Bon Pasteur, à Laval des Rapides, près de Montréal.

— Les Révérends Pères Jésuites de Montréal ont célébré, il y a une couple de semaines, avec pompes, le soixantième anniversaire de profession religieuse de leur confrère, le Révérend Père Arthur-Edouard Jones, l'historiographe distingué, dont la vaste érudition honore tout le clergé catholique du Canada.

Nos meilleurs souhaits au vénérable jubilaire.

— L'église de St-Stanislas de Kostka, à Montréal, a été détruite par le feu, le dix-neuf décembre dernier.

Cette église, une des plus belles de l'est de Montréal, avait été inaugurée en 1914. Tout a été détruit. On n'a pu sauver que trois calices et un ornement.

Les pertes s'élèvent à \$240.000. et les assurances à \$160.000.

On devait célébrer quelques jours plus tard les noces d'argent sacerdotales du curé, M. l'abbé Piette.

— S. G. Mgr Bruchési a béni la vaste crypte nouvellement terminée de la future basilique élevée sur le Mont Royal en l'honneur de saint Joseph.

Après cette cérémonie, Sa Grandeur a adressé la parole à la nombreuse assistance.

“L'avenir est sombre, a-t-il dit, entre autres choses. Quand la guerre d'Europe sera finie, il y aura peut-être chez nous — je ne suis pas le seul à le craindre — une autre guerre qui nous apportera bien des tristesses et des souffrances. Pour la défense de nos droits, implorons le secours de nos protecteurs, mettons au premier rang saint Joseph, le patron que nos pères nous ont choisi, il y a des siècles.”

Thicoutimi. — Par décision de S. G. Mgr Labrecque ont été nommés

M. l'abbé G. Tremblay, missionnaire colonisateur.

M. l'abbé Bluteau, curé de Chambord, curé de St-Félicien, en remplacement de M. l'abbé Gauthier, décédé.

M. l'abbé W. Tremblay, ancien curé de St-Cœur-de-Marie, curé de Chambord.

Valleyfield. — S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, consacre sa Lettre pastorale régulière du Jour de l'An, une tradition apostolique à laquelle Sa Grandeur demeure fidèle, à prêcher à ses ouailles l'esprit de justice, de vérité et de sagesse à développer au Canada.

Joliette. — M. l'abbé Joseph Bonin, ancien curé de la Pointe Saint-Charles de Montréal, est décédé le 26 décembre dernier, à l'âge de 72 ans. Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier à Berthierville.

M. l'abbé Bonin naquit à Lanoraie, le 6 janvier 1845. Il fit ses études classiques à Joliette et fut ordonné prêtre à Montréal, le 22 septembre 1869. Vicaire à Joliette en 1869, puis à Vaudreuil de 1869 à 1871, il fut professeur au Séminaire de Joliette de 1871 à 1876 ; puis il fut nommé curé de Saint-Michel-des-Saints en 1876. Il exerça successivement les fonctions de curé à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de 1877 à 1884, à Saint-Augustin des Deux-Montagnes, de 1884 à 1893, et finalement à Saint-Charles de Montréal, de 1893 à 1906. Il était retiré à Berthierville depuis 1906.

M. l'abbé Bonin a écrit les biographies de M. Barthélemi Joliette et de M. le grand vicaire A. Manseau en 1874.

VARIÉTÉS

LE GÉNÉRAL DE CASTELNAU

Nos lecteurs auront plaisir à lire les notes suivantes qui sont publiées par un journal de l'Aveyron, l'*Union catholique* :

En quittant le Cornillet pour quelques jours de repos, nous avons cantonné dans des gourbis. Et savez-vous ce que j'ai lu dans ma cagna, en grosses lettres et en petites, en inscriptions mi-effacées et en d'autres flambant neuves ?

“ C'est Castelnau qu'il nous faut ! ”

Ne croyez pas que c'est manifestation politique. Notre grand compatriote a une réputation extraordinaire auprès du soldat. On le sait très sévère mais très franc et très fort. Et on a confiance. On sent qu'il ne cherche pas la popularité, mais l'action et l'utilisation la meilleure de chacun.

Il inspectait un immense centre hospitalier ; il visita toutes les salles, souriant et consolant, critiquant et félicitant (ce que fait rarement un inspecteur). Dans le service des typhiques, il sut qu'on n'avait pas tout le matériel nécessaire aux immersions parfaites.

— Monsieur l'officier gestionnaire, vous allez vous procurer tout cela... Ces braves ne marchandent pas leur vie, j'entends qu'on ne marchande pas les soins.

— Mon général, dès demain je ferai la demande.

— Ta ta ta ! la demande ! Je connais vos paperasses ! Vous prendrez un camion et vous irez à X... acheter ça et ça. Et si on se plaint, vous direz que c'est Castelnau qui l'a commandé et qu'il le payera, s'il le faut. Après-demain, j'enverrai voir si c'est installé.

Et cela avec une autorité qui ne se discutait pas et qui tout de suite s'atténuait en délicatesse :

— Et où est passé votre petit aide-major, que je ne parte pas sans lui serrer la main ?

C'est tout l'homme ; il n'est pas le général, mais il est le chef.

On sait qu'il fut un des rares à deviner la longueur de la guerre et qu'il répondit à un prélat qui lui souhaitait, en août 1914, prompt retour :

— Ne souhaitez pas cela ! c'est trois mois ou trois ans : trois mois pour être vaincu, trois ans pour être vainqueur.

Et ses malheurs de père ont grandi encore sa figure.

— On semble le tenir à l'écart, et cela le rend plus populaire et plus désiré. Mais il n'y a pas à craindre qu'il abuse de sa popularité ; c'est une conscience !

Connaissez-vous le mot émouvant qu'il répondit naguère à un journaliste qui lui demandait :

— Que ferez-vous, après la guerre ?

— Je pleurerai mes enfants.

LES LIVRES

YVES DE LA BRIÈRE. *Médiation pontificale et Relations avec le Vatican*. Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12. Paris : 0 fr. 50. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire.

Le chroniqueur de la revue bi-mensuelle *les Etudes* examine ici avec beaucoup de pénétration et de sérénité la note diplomatique par laquelle Benoît XV a offert aux belligérants sa médiation en vue de la paix générale. Pages instructives, richement documentées, fortement motivées, sur le vrai caractère du message pontifical et les règles de la Médiation diplomatique d'après les textes qui régissent aujourd'hui le droit international public. Comparaison saisissante de vérité entre le contenu de la note de Benoît XV et les projets avoués par l'un et l'autre groupe de belligérants : d'où il résulte que les propositions pontificales se rapprochent notablement, sur presque tous les points, de nos aspirations na-

tionales ; et que de nombreux organes de l'opinion française ont été, par conséquent, d'une extrême injustice en considérant le Souverain Pontife comme favorable à une paix allemande. C'est le contraire de la vérité.

La seconde partie de la brochure est consacrée aux raisons nationales et internationales de renouer avec le Vatican. Raisons nationales, telles que la question d'Alsace-Lorraine, la question du protectorat d'Orient, question du Maroc, la question de la grande aumônerie, qui, sans toucher même à nos problèmes intérieurs de politique religieuse, réclament des tractations amiables entre le Pape de Rome et le gouvernement de la France. Raisons internationales, tenant au rôle et à l'influence du Saint-Siège, dans le monde entier, et mettant en état d'infériorité, dans les grandes affaires européennes à résoudre, les puissances qui n'ont pas de relations diplomatiques avec le Vatican. C'est l'intérêt français qui invite tout patriote clairvoyant à réclamer la reprise des rapports officiels et réguliers avec la plus haute autorité morale de l'univers.

MGR J. TISSIER. *Les Croyances fondamentales*. Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 3.50 francs. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire.

L'infatigable évêque de Châlons écrit un nouveau livre " Pour les gens du monde ", afin de les aider à s'instruire des vérités fondamentales de la religion catholique. Le but que se propose Mgr Tissier est un but apostolique. " L'expérience de la guerre, qui nous a mis en rapport avec des hommes du monde de toute sorte, civils et militaires, nous a confirmé dans la pensée que nous avons depuis longtemps, que la société française, dans les milieux bourgeois et populaires, n'est pas si irréligieuse qu'ignorante des vérités les plus élémentaires de la religion. " L'évêque ne s'adresse pas aux théologiens, qui pourraient fournir des raisons peut-être plus profondes, mais aux gens du monde qui n'ont pas le loisir de se livrer eux-mêmes à des études savantes.

L. ROUZIC, aumônier. *Le Purgatoire*. Pour nos morts et avec nos morts. Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 454 pages. Prix : 3 fr. 50. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire.

L'auteur de cet excellent ouvrage se propose un double but : 1. nous faire éviter les souffrances du purgatoire ; 2. délivrer ceux qui les endurent. Mais que de questions soulèvent ce seul mot, le *Purgatoire*. Où est-il ? Quel est l'état des âmes qui y pénètrent ? Quelles sont leurs peines ? Ont-elles des joies ? Combien de temps restent-elles dans les flammes ? Quel est le rôle des anges à leur égard ? En quoi consiste l'intervention de la sainte Vierge ? Quels actes de notre part peuvent les soulager ? et terminer leur peine ?

Toutes ces questions et bien d'autres qui nous touchent de fort près sont abordées et traitées avec la certitude que donne la théologie et une émotion communicative et prenante.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

ŒUVRE DE LA CRÈCHE

Le dimanche, 20 janvier courant, une collecte sera faite, par ordre de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Québec dans toutes les églises de l'archidiocèse pour l'œuvre si importante et si nécessaire de la Crèche. Nos lecteurs seront intéressés de connaître un peu plus exactement cette œuvre si belle qui compte sur leur charité. Voici une notice qui les renseignera exactement.

a) *But :*

Le but de l'Œuvre de la Crèche S. Vincent de Paul est de recueillir les enfants qui naissent à l'Hospice de la Miséricorde (1).

Cette Œuvre, qui a été confiée aux religieuses du Bon Pasteur par Son Éminence le Cardinal Bégin, débuta en septembre 1901.

Le nombre des enfants reçus pendant l'année 1917 est de 209, et le registre en compte depuis la fondation 2,605.

b) *Personnel actif.*

Sous la direction et avec l'aide de 11 religieuses, 46 "bonnes" se dévouent à l'Œuvre sans autre rémunération qu'un modeste entretien. De ce nombre 31 sont employées auprès des enfants durant le jour, 5 durant la nuit, 3 travaillent à la cuisine, 7 sont employées à la buanderie. On y blanchit journallement 9,000 à 10,000 articles.

c) *Ressources.*

Du gouvernement provincial.	\$4,500.00
De la Cité.	2,100.00
Du Séminaire pour la clinique.	50.00
Quête diocésaine (1917)	1,213.00
Autres revenus dus à la charité	1,428.00
	<hr/>
	\$9,291.08

(1) Les enfants nés ailleurs ne peuvent être admis à la Crèche S. Vincent de Paul.

Depenses ordinaires :

Lait.....	\$2,764.80
Aliments.....	7,454.24
Remèdes.....	119.29
Honoraires et salaires des domestiques.....	1,202.40
Chauffage.....	5,082.90
Éclairage.....	110.51
Blanchissage.....	1,069.27
Vestiaire.....	754.77
Assurances.....	150.00
Réparations ordinaires.....	199.75
Taxe pour l'eau.....	299.00
Autres dépenses.....	1,056.78
Intérêt sur une dette de \$33,000.00.....	1,670.00
	\$21,933.71

Ce court aperçu démontre combien cette Œuvre a besoin de secours pour subsister.

Pas besoin d'ajouter que la Crèche sauve et conserve la vie à de pauvres enfants, les plus pauvres et les plus dignes de compassion. Elle est une réparation, partielle mais encore précieuse, pour les désordres de nos mœurs paganisées.

LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS

Le Rapport général du Conseil d'administration de la Caisse populaire de Lévis pour sa dix-septième année terminée le 30 novembre dernier, que nous avons sous les yeux, est particulièrement intéressant. Les extraits qui suivent donnent des précisions bien encourageantes :

“ Le nombre de nos sociétaires est de 1,235 et celui des déposants de 1,435. Le nombre des emprunteurs est de 201 ayant fait des prêts au nombre de 1,378.

“ Notre actif, comparé à l'année dernière, s'est accru de \$139,900.00 et notre mouvement général de fonds de \$990,786.06, atteignant un grand total depuis notre fondation de \$4,585,354.81.

“ Pendant l'année les 1,378 prêts ont absorbé \$416,041.78, dont \$274,453.11 ont été remboursés, laissant une somme de \$141,588.67 de prêts en cours, pour l'année 1917 seulement. Le grand total de nos prêts a atteint \$2,623,181.47 et le nombre total des prêts faits par notre Caisse s'élève à 11,340. Au 30 novembre dernier le montant prêté s'élevait à \$620,652.06 sur un actif de \$687,213.98. . .

“ Notre Caisse a continué et continuera à l'avenir de donner toujours la préférence aux prêts les plus petits, favorisant ainsi les plus modestes sociétaires. Notre Société, nous ne saurions trop le répéter, est et restera toujours une œuvre sociale cherchant avant tout à multiplier ses bienfaits envers les travailleurs, et non pas à accumuler de gros bénéfices en recherchant les gros emprunteurs parce qu'ils donnent de plus gros profits. Ce serait dévier de notre but et nous comptons que jamais pareille erreur ne sera commise.

“ Ayant des fonds disponibles après avoir donné complète satisfaction aux petits emprunteurs qui offraient des garanties sérieuses, notre Caisse a cru devoir souscrire le dernier emprunt municipal de la Cité de Lévis au montant de \$134,000.00 environ. Notre Caisse vivant de la vie propre de notre Cité a l'ambition bien légitime de faire le service de trésorerie de notre Corporation, et c'est dans le but de réaliser cette ambition qu'elle a soumissionné et obtenu le contrat de fournir à notre Cité les fonds dont elle peut avoir besoin temporairement en attendant la rentrée des taxes municipales. Il va sans dire que ces nouvelles opérations sont faites sans nuire en quoi que ce soit aux sociétaires qui restent toujours les préférés et peuvent compter sur notre concours.

“ Les bénéfices de cette année ont atteint \$23,000.00, soit une augmentation de \$6,500.00.

“ Nos dépenses ordinaires de \$1,601,89 n'ont guère augmenté, grâce à la rigide économie pratiquée dans la gestion.

“ Nous sommes heureux cette année encore de vous répéter pour la dix-septième fois que notre Caisse n'a pas perdu un seul sou sur ses prêts et que nous n'avons pas la moindre crainte de perte à l'avenir sur les prêts en cours, ce qui démontre la prudence

et la sagesse de vos commissaires de crédit. Les mêmes règles ont guidé et éclairé leurs décisions. Les conditions n'ont pas varié depuis le début de notre Caisse et nous comptons qu'elles ne varieront jamais."

Le même rapport nous donne les détails suivants sur l'épargne scolaire et la Caisse-Dotation, deux œuvres bienfaitantes rattachées à la Caisse populaire de Lévis :

" L'épargne scolaire continue à donner de magnifiques résultats puisque, en juin dernier, le montant total recueilli atteignait \$20,328.36, en dix ans. Les débuts de la onzième année promettent beaucoup.

" La Caisse-Dotation continue aussi ses progrès et en quatre années le montant recueilli dépasse de beaucoup six mille piastres."

Les détails fournis dans ces extraits, comme tous les chiffres de ce rapport, sont certifiés exacts par le Conseil de Surveillance qui rend hommage à la prudence, à l'honnêteté et à l'habileté des administrateurs de la Caisse. Celle-ci, fidèlement encouragée par plusieurs des messieurs du Collège de Lévis, a réélu pour le conserver à la tête de son bureau d'administration M. le Commandeur Alphonse Desjardins, président-fondateur et gérant.

Et nous nous joignons à tous les directeurs et sociétaires de la Caisse populaire de Lévis pour lui souhaiter de conserver longtemps à sa tête l'éminent économiste, bienfaiteur de ses compatriotes, qu'est son dévoué et infatigable fondateur.

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à garder la collection de la "SEMAINE RELIGIEUSE", nous rendraient un immense service en nous adressant la livraison numéro 6 (11 octobre) de la présente année.